

L'an deux mil vingt-deux et le 07 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe

Présents : THIEL Damien, GILLES Jean-François, ROBIN Denis, COURRIER François, GALL Pascal, BELVO Patrice, GIROUX Céline, GUERARD Sylvie, HENOT Christophe, HINSCHBERGER Fabrice, RAISON Denis, TEODOSIO Fanny

Absents excusés : MAILLOT Frédéric, MAUL Ludovic

Secrétaire de séance : HINSCHBERGER Fabrice

Les convocations ont été adressées le 01 mars 2022 avec l'ordre du jour suivant :

- (5.8) Adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Metz-Métropole

02/2022: (5.8) ADHESION DE LA COMMUNE DE LORRY-MARDIGNY A METZ-METROPOLE.

CONSIDERANT la volonté du conseil municipal de réitérer sa demande d'adhésion auprès de Metz-Métropole,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- demande, sur le fondement de l'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le retrait de la commune de Lorry-Mardigny de la Communauté de Communes de Mad et Moselle,
- demande sur les fondements de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Metz-Métropole,
- charge le maire d'exécuter la présente délibération.

Délibération prise à l'unanimité.

Signatures

HARDY Philippe

THIEL Damien

GILLES Jean-François

ROBIN Denis

COURRIER François

GALL Pascal

MAILLOT Frédéric
(Absent excusé)

BELVO Patrice

GIROUX Céline

GUERARD Sylvie

HENOT Christophe

HINSCHBERGER Fabrice

MAUL Ludovic
(Absent excusé)

RAISON Denis

TEODOSIO Fanny